



Séparation et non paiement de la pension alimentaire

Par **virginie B**, le **26/02/2009** à **18:07**

Bonjour,

Mon ex-conjoint et père de mon fils ne m'a jamais payé la pension alimentaire de 350 euros que le juge des affaires familiales avait fixé le 25 juin 2008, date de l'audience. Il avait également un droit de visite à mon domicile un dimanche sur 2 de 15h à 18h mais ne l'a pratiquement jamais respecté. Depuis la mi-octobre 2008 je n'ai plus de signe de vie et je ne connais ni son adresse, ni son numéro de téléphone portable. De nationalité portugaise, il n'a jamais eu de contrat de travail étant donné qu'il a toujours travaillé au "black". Il n'a jamais eu de numéro de sécurité sociale et n'avait comme papier qu'une pièce d'identité portugaise. En bref, il vit illégalement en France, s'il y vit toujours car je ne sais pas si il est encore sur le territoire français. J'ai porté plainte contre lui le 13 octobre 2008 car il avait essayé de rentrer par effraction chez moi pour me casser la figure. A ce moment là, j'étais seule à mon domicile avec mon fils. Il a passé 24h en garde à vue et il y a eu une confrontation. Il a menacé d'enlever mon fils et de me tuer. J'ai fait une deuxième requête auprès du juge des affaires familiales pour avoir les droits exclusifs sur notre fils et qu'il n'ai plus de droit de visite, étant donné que je n'ai plus de ses nouvelles depuis octobre 2008. A chaque envoi du tribunal, il faut que je fasse appel à un huissier pour le citer à comparaître car il ne va pas chercher son courrier chez sa soeur, seule adresse que je connais. Je vis chaque jour dans la peur qu'il réapparaisse car c'est un homme violent. J'attends que le tribunal me donne une date d'audience mais en attendant que puis-je faire pour me défendre? Faut-il que je consulte un avocat? Et si oui que vais-je devoir payer étant donné que je suis en surendettement à la banque de France et que j'ai le strict minimum pour vivre? Si il revient qu'est-ce que je risque si je ne lui laisse pas voir son fils? Car la date d'audience est longue à arriver et il est hors de question qu'il voit son fils avec toutes les menaces qu'il a proféré. J'ai vraiment peur de lui, car il se drogue et m'a déjà taper dessus. Comment faire pour protéger mon fils?

En vous remerciant de me répondre rapidement.Cordialement.Virginie B.